

Contacter le service des appartements relais

Chef de Service : Sylvie CHANTELAUZE

Tél : 01 60 71 50 40

Fax : 01 64 23 00 42

FONDATION COGNACQ-JAY

LES PRESOIERS DU ROY

38 route de Champagne

77210 SAMOREAU

Tél : 01 60 71 50 40



Procédure d'admission :

- 1) Etude du dossier de demande d'admission ;
- 2) Rencontre de la famille accompagnée par le travailleur social présentant la candidature ;
- 3) Rencontre de la famille avec les enfants par une psychologue de l'institution ;
- 4) Décision d'admission.

LE SERVICE DES APPARTEMENTS RELAIS



Qu'est-ce que les appartements relais ?

Le service accueille 15 parents isolés ou couples avec un ou plusieurs enfant(s) dans le cadre d'un placement sans séparation.

Cet accueil est réalisé au sein d'un parc de 15 appartements équipés et situés en ville sur les agglomérations de d'Avon-Fontainebleau, Champagne sur Seine, de Melun et de Montereau.

Il est d'une durée de six mois à un an renouvelable sur une période maximale de trois à quatre ans sur décision de l'inspecteur de l'Aide Sociale à l'Enfance ou du Juge des Enfants.

Quelles sont les conditions d'accueil ?

- Les enfants font l'objet d'une mesure de placement judiciaire ou administrative ;
- Les parents doivent être en situation régulière ;
- Les demandes des parents domiciliés en Seine et Marne sont prioritaires.

Les missions du service

L'équipe garantit la protection de l'enfant et apporte :

- Un soutien à la parentalité ;
- Un soutien éducatif et psychologique de l'enfant ;
- Une aide à la gestion du budget familial ;
- Un accompagnement dans la gestion du quotidien (entretien de l'appartement, hygiène, alimentation, suivi médical) ;
- Une aide aux démarches administratives (CMU, CAF, titre de séjour, impôts) ;
- Un suivi, un soutien ou une (re)mobilisation pour une insertion sociale et professionnelle du ou des parents (voire des enfants) (Recherche d'emploi, formation, mission locale).

Quel accompagnement ?

- Elaboration et mise en œuvre d'un projet adapté pour chaque personne accueillie : enfant(s) et parent(s) ;
- Rencontres régulières des familles par les travailleurs sociaux à un rythme adapté à la situation familiale ;
- Un rendez-vous obligatoire auprès d'un psychologue du service à l'arrivée de la famille et mise en place d'un suivi si nécessaire ;
- Evaluation des objectifs fixés tous les deux mois avec le(s) parent(s), le travailleur social et la chef de service ;
- Synthèse trois mois après l'arrivée de la famille et ensuite une fois par an.

Quels moyens ?

Le service est composé de :

- 1 chef de service,
- 4 travailleurs sociaux,
- 2 psychologues à temps partiel.

Bénéficiant du soutien des services techniques de l'institution qui assurent notamment les dépannages courants.

Une permanence est assurée 24h/24h et 365 jours par an.